

Que penser honnêtement de la mondialisation ?

Les débats économiques opposent souvent en France les adversaires de la mondialisation et les soutiens d'une « mondialisation heureuse ». Ce débat englobe une bonne partie des discussions sur la construction européenne, à juste titre puisque l'Union européenne est avant tout un effort pour créer un grand marché européen. Les termes de ce faux dialogue doivent être critiqués. Leur simplisme ne rend pas compte des différents niveaux de réflexion à mobiliser :

1) Une réflexion philosophique sur la neutralité de l'économie. Le philosophe André Comte-Sponville écrivait il y a quelques années que les reproches faits à l'économie venaient du fait que les mécanismes économiques ne tenaient pas compte de la dimension morale : une entreprise régie par des principes moraux ne peut tirer de ces principes un avantage déterminant dans la compétition économique. La mondialisation ne peut répondre à l'aspiration de chacun à la justice, puisqu'elle ne bénéficie pas nécessairement aux plus vertueux.

On peut aller plus loin : c'est une vérité de l'action humaine que certains comportements qui paraissent blâmables peuvent servir de justes causes, tandis que des intentions qui paraissent bonnes peuvent au contraire être guidées par l'égoïsme. Dans ces conditions, on ne peut « moraliser » le marché, on ne peut que « convertir » des personnes à une morale qui n'a rien à voir avec le marché.

Ce point était déjà bien analysé au début de l'ère chrétienne par Origène : « Si l'on y réfléchit, on verra que ce qui est regardé comme bon peut être fait avec une mauvaise intention, et vicié sous l'empire d'une passion ; quant à ce que l'on dit impur, si l'on en use raisonnablement, il est possible de le compter comme pur. » C'est un commentaire de l'Évangile de Marc, 7, où Jésus affirme que l'impureté ne vient pas du dehors, mais du cœur de l'homme.

2) Une réflexion économique cherchant à évaluer l'impact de la mondialisation sur les entreprises dans leur diversité. Naturellement, cette réflexion inclut une réflexion sur le protectionnisme, particulièrement sensible puisque le libre-échange a fait partie des principes affirmés en 1945 comme à la base du « monde libre » qui venait de l'emporter sur les totalitarismes eux-mêmes fondés sur l'économie dirigée et autarcique.

Il est bien admis aujourd'hui que le libre-échange n'est, ni en bien, ni en mal, un absolu :

- certaines entreprises trouvent dans la présence à l'international une protection contre les fluctuations de chaque marché national. Mais elles perdent leur indépendance lorsque leur capital est majoritairement livré aux fluctuations des bourses d'actions ;
- certaines entreprises peuvent être victimes d'accords de libre-échange lorsque le cadre national ne leur permet pas de soutenir la concurrence étrangère. Cette réalité vaut cependant aussi pour des entreprises peu soumises à la concurrence internationale.

L'entreprise, si elle se développe dans le monde, doit pouvoir trouver des sources de financement qui préservent son indépendance. Si elle reste sur un marché local, c'est l'amélioration continue du cadre de son activité qui peut seule préserver sa dynamique. Ces deux enjeux appellent deux politiques bien distinctes qui ne se contredisent pas nécessairement !

Fortes augmentations du budget et du déficit de l'Etat en 2018

Pour son premier budget, la nouvelle majorité a décidé une augmentation des dépenses de 8,8% par rapport à 2016, dernier budget exécuté. Cela représente 446 Md€ de dépenses de l'Etat hors sécurité sociale. Le déficit de l'Etat augmente quant à lui de 25% par rapport à 2016 pour s'élever à 86 Md€.

<http://www.comite-cic.com/spip.php?article150>

Une conjoncture économique légèrement plus favorable en France mais de fortes incertitudes

L'INSEE publie chaque mois un tableau de bord donnant des tendances :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2107840>.

C'est ce document qui est en ce début d'année commenté par la presse. Celle-ci estime généralement que « la croissance est solide » mais qu'elle ne crée pas d'emplois.

En effet, la croissance au dernier trimestre 2017 a été plus élevée que prévu en France, à 0,6 %, conduisant l'INSEE à estimer que la croissance sur l'année 2017 serait de 1,9 % contre une prévision de 1,7 %.

Cependant, le chômage restait orienté négativement au 3^e trimestre 2017 (dernières statistiques stabilisées), et le climat des affaires, quoique bon, se dégradait dans l'ensemble des secteurs hors industrie en janvier 2018.

Evolution de l'emploi salarié en France depuis 2010

La direction générale des entreprises, qui est l'administration chargée des secteurs industriels et des services hors banque et assurances, publie un intéressant trimestriel consacré à l'évolution de l'emploi salarié.

Confirmant et détaillant les chiffres de l'INSEE qui notent un ralentissement de la création d'emplois au 3^e trimestre 2017, le tableau de bord publié en décembre 2017 souligne notamment que, ces 7 dernières années :

- l'industrie française a perdu 175 000 emplois, soit -5,3 % (et elle en avait perdu beaucoup plus déjà par la crise de 2009),
- la construction a perdu 129 000 emplois, soit -8,7 %,
- le tertiaire marchand a créé 688 000 emplois soit +6 %,
- le tertiaire non marchand a créé 300 000 emplois (+3,9 %) dont 133 000 dans le privé (+5,9 %).

Au total, il y a en France 24,7 millions d'emplois soit 680 000 de plus que fin 2010 dont 170 000 créés dans le secteur non marchand public. 75,6 % des emplois salariés sont dans le secteur privé.

<https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/tableau-de-bord-de-emploi-salarie-3e-trimestre-2017>

Artisanat et agriculture : quelle place dans l'économie d'aujourd'hui ?

L'institut éthique et politique Montalembert souhaite rappeler la place que l'artisanat et l'agriculture tiennent dans la vision de l'économie portée par la doctrine sociale de l'Eglise. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que l'Europe s'engageait dans la reconstruction de son industrie, par une politique qui allait conduire à la création de la Communauté européenne, Pie XII avait développé une réflexion approfondie sur la place que l'artisanat et l'agriculture devaient conserver.

L'encyclique *Laudato Si* du pape François (24 mai 2015) s'appuie sur ces réflexions pour expliciter les conditions d'un « développement économique intégrale et durable » : « Aider les pauvres avec de l'argent doit toujours être une solution provisoire pour affronter les urgences. Le grand objectif devrait toujours être de leur permettre d'avoir une vie digne par le travail. (...) Pour qu'il continue d'être possible de donner du travail, il est impérieux de promouvoir une économie qui favorise la diversité productive et la créativité entrepreneuriale. (...) Les autorités ont le droit et la responsabilité de prendre des mesures de soutien clair et ferme aux petits producteurs et à la variété de la production. » (§ 128 et 129)

Nous vous proposons une analyse de ces réflexions du pape Pie XII, tirée de l'ouvrage de l'ancien vice-président de la société française de géographie économique, Achille Dauphin-Meunier : *La Société industrielle contemporaine et les enseignements pontificaux*, 1972, chapitre 4, section II : Modalités de l'organisation professionnelle.

« Le système corporatif que préconise l'Eglise implique, non pas la disparition de modes de production jugés par certains archaïques, mais leur sauvegarde et leur adaptation. Ce n'est pas le culte du passé qui conduit les papes à prendre ainsi en considération la défense des exploitations artisanales et agricoles ; c'est la conscience qu'ils ont que ces exploitations mieux que les entreprises capitalistes et les combinaisons de monopole, ont une heureuse action sur le comportement social, moral et religieux.

« C'est un principe clair de sagesse que tout progrès est vraiment tel qu'il sait unir les conquêtes nouvelles aux anciennes, des biens nouveaux à ceux qui ont été acquis dans le passé, en un mot, s'il sait profiter de l'expérience, note Pie XII. Or, l'histoire enseigne que d'autres formes de l'économie nationale [que la forme monopolistique] ont toujours une influence sur toute la vie sociale, influence dont ont profité les institutions essentielles comme la famille, l'Etat, la propriété privée, ou bien celles qui se sont constituées en vertu de la libre association. Indiquons par exemple les avantages indiscutables obtenus là où prédominait l'entreprise agricole ou artisanale. » (Pie XII, Message radiophonique *Levate capita* du 24 décembre 1952)

Dans la société industrielle contemporaine, en-deça comme au-delà du Rideau de fer, l'artisanat et l'agriculture sont des secteurs sacrifiés de la production. On les considère comme des survivances anachroniques. On suspecte ou on condamne l'esprit qui les anime. Sans doute aux Etats-Unis, l'Etat fédéral subventionne les fermiers, mais en favorisant l'exode rural et en s'efforçant de transformer les agriculteurs et les éleveurs en industriels du sol ; on dit d'un élevage qu'il est une usine à viande. Quant aux artisans, on n'admet leur existence que dans la mesure où ils prolongent et renforcent la pénétration de la grande industrie dans la vie sociale, qu'ils se trouvent dans les dépendances de la fabrique géante d'automobiles, comme garagistes ou réparateurs concessionnaires, ou du trust pétrolier comme distributeurs d'essence.

Ni l'artisan ni le paysan ne sont des entrepreneurs destinant leurs produits à un marché anonyme ou produisant suivant les normes d'un plan ; ils ne sont pas davantage des salariés travaillant sous la dépendance d'un chef qui leur fixe des conditions de travail et leur assure une rémunération. Ce sont des hommes libres dont le travail garde un caractère de qualité qui leur garantit leur indépendance. Ils exploitent leurs dons ou leur sol ; ils ne dirigent pas une entreprise obligée de tenir compte de ses coûts et de ses prix pour n'être pas mise en difficultés ; ils ont une exploitation qu'ils font valoir avec l'aide de leur famille sans se soucier du temps ni de la peine, mais conformément à leurs traditions, à leurs aptitudes et à leurs goûts. Ils conservent une mentalité précapitaliste.

Leur comportement à l'égard du machinisme est révélateur. « Dans la grande industrie l'homme qui doit être le maître de la machine risque d'en devenir, en réalité, l'esclave, révèle Pie XII. Il n'en est pas ainsi pour l'artisan (aussi bien que pour le paysan) ; il commande la machine, il se sert d'elle, la contraint à lui donner tout ce qu'il demande quant à la quantité de travail et la rapidité de l'exécution. » (Pie XII, Allocution aux membres de l'Association romaine artistico-ouvrière du 7 décembre 1952)

Enjeux de la dette publique

L'élection du président Macron et la défaite de François Fillon suscitent des discussions intenses sur la maîtrise ou non de la dette publique. Le candidat des Républicains avait en effet porté un discours très exigeant sur la maîtrise de la dépense publique, répétant en 2017 ce qu'il avait dit dès sa nomination comme Premier ministre en 2007 à propos de la faillite de l'Etat français.

La défaite électorale apparaissant comme un désaveu la tentation est forte de justifier ce désaveu sur la base de travaux économiques présentant toutes les garanties de sérieux. On cherche ainsi à démontrer qu'il n'est pas nécessaire, voire qu'il serait dangereux, de baisser fortement la dépense publique en France. La dépense publique apporte en effet une certaine stabilité à l'économie, à travers le comportement de consommation et d'investissement des fonctionnaires répartis sur tout le territoire français y compris outre-mer. Cette stabilité est bienvenue lorsque la situation économique, et notamment le risque de déflation, peut peser fortement sur la croissance.

Dans ce contexte où les entreprises baissent leurs prix pour conserver leurs parts de marché, beaucoup d'économistes, dans le sillage des expériences de la Banque centrale américaine, considèrent que la création de monnaie évite que la déflation se traduise par une décroissance. La création de monnaie permet aux banques de prêter aux entreprises à des taux faibles, et donc de maintenir une dynamique malgré la baisse de leurs prix. Cependant cette création de monnaie peut aussi bénéficier à la dépense publique : elle lève la contrainte forte qui pourrait peser sur le budget d'un Etat très endetté en réduisant quasiment à rien les taux d'intérêt.

Ainsi la baisse de la dépense publique n'apparaît plus pour certains comme une obligation mais comme un choix politique. On aurait cependant tort d'oublier l'autre aspect de la politique budgétaire qui est la fixation du niveau des impôts et autres prélèvements de la sphère publique : un Etat peut s'endetter en augmentant ses dépenses, mais il peut aussi le faire en baissant les impôts. C'est ce qu'avait fait Ronald Reagan dans les années 1980, ce qui avait conduit la Banque centrale américaine à mettre progressivement en place sa politique de création monétaire pour éviter la faillite de l'Etat.

La théorie économique n'étant pas en mesure de distinguer l'impact sur l'économie d'une politique de baisse des impôts d'une politique pourtant opposée d'augmentation de la dépense publique, il est important de garder en tête que la politique économique doit avant tout apporter un cadre favorable aux entreprises : ce sont elles qui créent la richesse et donc les ressources « propres » de l'Etat, en contrepartie desquelles des prêts peuvent lui être faits. C'est ici que demeure la « contrainte » économique.

Au-delà de l'opposition entre visions « rigoriste » et « libérale » de la dépense publique, la condition pour mener une politique économique adaptée reste la prise en compte exacte de la situation des entreprises dans leur diversité. Une mauvaise appréciation de cette situation fait peser une grave menace sur l'Etat puisqu'il se met en situation de ne plus pouvoir rembourser ses créanciers.

Aussi, ce que l'Église se propose d'obtenir du système corporatif considéré comme facteur d'équilibre économique et social, c'est une « harmonieuse coordination de l'industrie avec l'artisanat et avec l'agriculture qui fait fructifier la production variée et nécessaire du sol national » (Pie XII, Allocution aux travailleurs italiens du 13 juin 1943).

Avec l'artisanat d'abord. – L'Église a mis spécialement l'artisanat sous la protection du père nourricier du Christ ; elle a institué la fête liturgique de saint Joseph artisan, fixée le 1^{er} mai. Elle désire en effet que soit « apportée une certaine limite à la diminution que subit l'homme moderne par suite de l'introduction et de la prédominance de la machine et du développement toujours croissant de la grande industrie. Dans l'artisanat, au contraire, l'œuvre personnelle a conservé, au moins jusqu'à présent, sa pleine valeur. L'artisan transforme la matière et il achève entièrement le travail auquel il est intimement lié et dans lequel trouvent un large champ sa capacité technique, son habileté artistique, son bon goût, sa finesse et la dextérité de sa main ; sa production est sous cet aspect bien supérieure aux objets impersonnels et uniformes fabriqués en série. C'est pourquoi la classe artisanale est comme une sorte de milice choisie pour la défense de la dignité et du caractère personnel du travailleur. En outre, tandis que sévit, âpre et souvent contre nature, la lutte entre employeurs et employés, l'artisanat a été, généralement parlant, préservé de semblables conflits. Le petit atelier présente encore bien souvent un caractère familial. Sous la direction du chef ou « maître d'art », les compagnons et les apprentis collaborent, d'accord, à la confection de l'objet demandé. Ainsi, l'artisanat est une milice choisie même pour la sauvegarde de la paix sociale et pour la restauration et la prospérité de l'économie nationale. » (Pie XII, Allocution aux membres du Congrès national de l'Association chrétienne des artisans italiens du 20 octobre 1947)

Avec l'agriculture, en second lieu. – « L'une des causes du déséquilibre et, disons plus, du désarroi où se trouve plongée l'économie mondiale et, en même temps qu'elle, tout l'ensemble de la civilisation et de la culture c'est, à n'en pas douter, une déplorable désaffection, quand ce n'est pas du mépris à l'égard de la vie agricole et de ses multiples et essentielles activités, écrivait en 1947 Pie XII au R.P. Archambault, président des Semaines sociales du Canada ; et quelques années plus tard s'adressant aux délégués de trente nations à l'assemblée générale de la Fédération internationale des producteurs agricoles le 10 juin 1953, il reprenait : « On peut aussi, en restant dans l'esprit de la doctrine sociale de l'Église, dénoncer une erreur essentielle du développement économique depuis l'apparition de l'industrialisation moderne : le secteur agricole est devenu, de façon tout à fait anormale, une simple annexe du secteur industriel et surtout du marché. » Or, l'économie d'un peuple est un tout organique, dans lequel toutes les possibilités productives du territoire national doivent être développées dans une saine proportion réciproque. Faute de respecter cette vérité fondamentale on laisse se développer ou on développe systématiquement l'opposition de la ville et de la campagne, de l'industrie lourde à l'agriculture, des salariés aux ruraux.

C'est la terre qui fait l'homme et qui fait la nation. Détruire les exploitations familiales libres, transformer les paysans en entrepreneurs capitalistes ou en salariés, soumettre uniformément toutes les formes d'activité aux méthodes et aux techniques de l'industrie, c'est arbitrairement séparer le paysan de ce qui, pendant des millénaires, lui a formé, soutenu le corps et l'âme, c'est le déshumaniser.

Au contraire, il faut veiller avec soi, déclare Pie XII, pour que les éléments essentiels de ce qu'on pourrait appeler la véritable civilisation rurale soient conservés à la nation : « esprit de travail, simplicité et loyauté ; respect de l'autorité, avant tout, des parents ; amour de la patrie et fidélité aux traditions qui, au cours des siècles, se sont avérées fécondes en biens ; promptitude à l'assistance réciproque, non seulement dans le cercle de la propre famille, mais encore de famille à famille, de maison à maison ; enfin, cette valeur, sans laquelle toutes les valeurs énumérées n'auraient aucune consistance, perdraient tout leur prix, et se résoudraient à une activité effrénée de gain : le véritable esprit religieux » (Pie XII, Allocution aux membres de la Confédération italienne des agriculteurs exploitants, 15 novembre 1946).

L'organisation corporative de l'agriculture est le moyen que recommande l'Église pour assurer à la fois le respect de ce qui fait l'originalité du monde agricole et de sa civilisation, et le recours à tout l'acquis du progrès technique... [Elle est] le moyen institutionnel de faire passer l'agriculture d'un régime technique archaïque à un régime assurant à un moindre coût une plus haute productivité, sans qu'il fût marqué par l'esprit capitalistique. Institutionnalisée, la corporation paysanne d'une nation, englobant dans son sein tous ceux qui vivent de la terre et sur la terre, sans distinction de catégories sociales ou techniques, pourra former avec tous les autres ordres et corps professionnels une grande communauté de travail, harmonieusement équilibrée. »

Rendez-vous économiques

16-18 mars 2018 : Assises nationales des Entrepreneurs et dirigeants chrétiens, à Strasbourg

Grands témoins :

<https://www.lesedc.org/assisesnat/grands-temoins-tables-rondes/>

17 mars 2018 : Colloque sur la gouvernance des entreprises, Collège des Bernardins

<https://www.collegedesbernardins.fr/en-direct>

18 avril 2018 : examen du projet de loi PACTE en Conseil des Ministres. Le mouvement français des ETI fait trois propositions sur l'intéressement des salariés, la gouvernance et mécénat d'entreprises

<https://www.m-eti.fr/2018/02/27/tribune-objet-social-entreprises-eti-service-de-linteret-general/>

13 et 14 juin 2018 : Salon des entrepreneurs de Lyon

<http://www.salondesentrepreneurs.com/lyon/>

6-8 juillet 2018 : 18^{es} rencontres économiques d'Aix-en-Provence : Les métamorphoses du monde

<http://lesrencontreseconomiques.fr/2018/>

Brèves d'actualité économique

Depuis 2015, la France se trouve en-dessous de la moyenne de l'OCDE pour le produit par tête, c'est-à-dire le PIB rapporté à la population. Avec 36 857 \$ par habitant, la France se situe bien au-dessus de la Russie (8 748\$) et de la Chine (8 132\$) mais en-dessous de Hong Kong (43 741\$), de la Belgique (41 271\$), de l'Allemagne (42 161\$) et du Royaume-Uni (40 367\$). L'Italie (30 661\$) et l'Espagne (26 616\$) ont un PIB par habitant bien inférieur à celui de la France. La France se caractérise par une répartition de la richesse plus équilibrée que dans la plupart des pays, toutefois cette tendance à la baisse relative du PIB par tête peut traduire une augmentation de la pauvreté plus forte que dans d'autres pays.

(données de la Banque mondiale)

L'étude « Paying taxes » réalisée par le cabinet d'audit PWC, en lien avec la Banque mondiale, rappelle l'extraordinaire poids fiscal que supportent les entreprises en France : la fiscalité (taxes et charges sociales) représente en moyenne 62,2 % du chiffre d'affaires des entreprises françaises. En Allemagne, ce taux est de 48 % et au Royaume-Uni il n'est que de 35 %.

<https://www.pwc.com/>

Selon les données d'Eurostat, la France enregistre une hausse de l'indice de production industrielle manufacturière de +0,3% en janvier 2018 par rapport à janvier 2017, contre +5,5% en Allemagne et +0,8% en Espagne et +1,3% au Royaume-Uni. En prenant un indice de production industrielle fixé arbitrairement à 100 en 2000 pour chaque pays européen, la France se trouvait en 2017 en dessous de 90, alors que l'Union européenne est à 115 et l'Allemagne à 130. L'indice est stable pour le Royaume-Uni et 80 pour l'Italie.

Apporter des correctifs au marché est-il suffisant pour aider notre économie à contribuer au bien commun ?

Dans son discours en français au Forum de Davos, le président Macron a déclaré qu'il était nécessaire d'apporter des « correctifs » au marché. On peut contester cette formule en considérant qu'elle reste défensive. Elle accepte le fait que le marché domine notre société et qu'on ne peut guère qu'apporter des correctifs, résultat d'efforts pour, sans remettre en cause le principe même du marché, apporter des remèdes à des injustices. L'idée exprimée est cependant relativement ambitieuse : il ne s'agit pas de corriger « les effets néfastes du marché », mais bien de corriger le marché, c'est-à-dire son fonctionnement même. On pourrait caricaturer cette réflexion par le slogan d'une « révolution dans le marché ».

Ce qui nous paraît vraiment intéressant est la façon dont le président français entend réaliser cette ambition : par l'intervention de l'Etat selon différents leviers. Cette intervention de l'Etat doit permettre un renforcement du marché, avec la simplification du droit du travail, la poursuite des négociations de libre-échange.

Les leviers choisis sont entre autres l'affirmation par un texte que l'objet social des sociétés ne devrait pas être uniquement le profit, ce qui au demeurant est déjà admis par la jurisprudence, un encadrement plus fort des conditions de détachement des travailleurs au sein de l'Union européenne, l'intervention de l'Etat dans le capital d'entreprises stratégiques pour les protéger contre des attaques boursières, ou encore le maintien de régimes d'aides aux agriculteurs au sein de la future politique agricole commune (PAC) et la création d'un mécanisme permanent de soutien aux pays de la zone euro en cas de difficulté.

Tout cela n'est pas négligeable. Pourquoi n'est-ce pas suffisant ?

Le renforcement du marché qui est visé, en contrepartie d'une intervention plus forte de l'Etat, laisse en réalité de côté une partie importante de la population. Selon l'enquête « Emploi » de l'INSEE¹, la population active s'élevait en France à 28,7 millions de personnes en 2015, dont 25,8 millions ayant un emploi effectivement. Le taux d'emploi de la France est l'un des plus faibles en Europe : seules 65 % des personnes de 15 à 64 ans ont un emploi. C'est plus de 70 % en Allemagne et au Royaume-Uni, alors que la France a un taux d'emploi des femmes plus élevé que ces pays.

La France manque donc d'emplois. Si l'on considère que les entreprises qui bénéficient du renforcement simultané du marché et de l'Etat sont celles qui ont 10 emplois au plus, il faut avoir en tête qu'elles représentent 11,9 millions de salariés, dont 4,2 dans des entreprises de 10 à 250 salariés (chiffres 2013). Il faudrait que ces entreprises créent 2 millions d'emplois (+17 %) pour atteindre le taux d'emploi des autres grands pays européens. C'est impossible. Il est donc nécessaire que les plus petites entreprises (moins de 10 salariés) créent elles aussi des emplois.

On peut estimer à 1 million le nombre d'entrepreneurs non salariés et à 2,8 millions le nombre de salariés dans les micro-entreprises (terme peu flatteur utilisé depuis 2015 pour désigner les entreprises ayant moins de 10 salariés). Ces petites entreprises peinent à s'établir dans le temps, et plus encore à grandir : une majorité des micro-entreprises ne dépassent pas 3 ans d'existence, et la quasi-totalité n'ont pas de salariés. La France est l'un des pays d'Europe où la volatilité dans ce domaine est la plus forte : la France a le plus grand nombre de créations d'entreprises et le taux de pérennité le plus faible.

Ce sont les chefs des plus petites entreprises qui demandent depuis longtemps des baisses de charges, une amélioration du niveau scolaire, et aussi davantage de répression de la petite délinquance. Il ne s'agit pas là de « corriger le marché », mais de réformer profondément les politiques publiques pour permettre aux petites entreprises de davantage recruter et de se développer. N'est-il pas étonnant qu'un ancien haut fonctionnaire comme Emmanuel Macron n'y mette pas toute son énergie ? On peut émettre l'hypothèse que les demandes des patrons de petites entreprises sont moins prises au sérieux que celles d'entreprises plus grandes et souffrant moins des difficultés de recrutement et de développement.

Adresse de la lettre : Institut éthique et politique Montalembert / Ludovic TROLLÉ - 54 rue Perronet - 92200 NEUILLY-sur-SEINE.
L'abonnement est réservé aux adhérents. Il est possible de souscrire par simple inscription à l'adresse ci-dessus en envoyant un chèque de 40 € et les informations ci-dessous.

ADHESION à l'INSTITUT ETHIQUE ET POLITIQUE MONTALEMBERT

NOM..... PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL : (obligatoire pour version numérique) :@.....

TELEPHONE :DATE :

SIGNATURE

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2569336?sommaire=2587886>